

SESSION ORDINAIRE DU 22 MARS 2024 à 18 heures**Date de convocation : 15 MARS 2024****Affiché le :**

L'an **DEUX MIL VINGT QUATRE**, le **22 MARS 2024**, à **18h00**, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la **Salle du Conseil**, sous la présidence de **Monsieur Francis CIPIERRE, Maire**, conformément à l'article L 2121/10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : **CIPIERRE Francis, FARNIER Isabelle, CARISTAN Yves, DUBREUIL Pascal MICOURAUD Laurence, DUVERNEUIL Dominique, BODDART Francis, LEBOURGEOIS Laurent, DAUMENS Daniel, BALLOUT Jean-Paul, BUFFAT Virginie**

ABSENT :**EXCUSES :****SECRÉTAIRE :** **Daniel DAUMENS est élu secrétaire de séance**

Francis CIPIERRE donne lecture du procès-verbal de la session du 23 février 2024. Le procès-verbal est adopté et signé par tous les membres présents.

DELIBERATION N°2024/008 : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2023

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice de 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice de 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023,

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'année 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice de 2023 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

DELIBERATION N°2024/009 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du doyen d'âge **M. Yves CARISTAN**, délibérant sur le **compte administratif de l'exercice de 2023 dressé par M. Francis CIPIERRE, Maire**, et présenté par M. Francis CIPIERRE, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (€)	Recettes ou excédent (€)	Dépenses ou déficit (€)	Recettes ou excédent (€)	Dépenses ou déficit (€)	Recettes ou excédent (€)
Résultats reportés		432 993.31		35 952.31		468 945.62
Opération de l'exercice	505 678.32	669 648.06	478 376.39	305 681.26	984 054.71	975 329.32
TOTAUX	505 678.32	1 102 641.37	478 376.39	341 633.57	984 054.71	1 444 274.94
Résultats de clôture						
Restes à réaliser			149 436.58		149 436.58	
TOTAUX CUMULES	505 678.32	1 102 641.37	627 812.78	341 633.57	1 133 491.29	1 444 274.94
RESULTATS DEFINITIFS		596 963.05				310 783.65

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION N°2024/010 : DELIBERATION POUR LE CHOIX DU BUREAU DE CONTRÔLE ET SPS POUR LE PROJET BARDET

Dans le cadre des travaux de réaménagement des logements Bardet, la commune a consulté 3 bureaux de contrôle pour la mission de contrôle technique.

- Les bureaux QUALICONSULT, SOCOTEC et APAVE ont fait une offre de prestation.

Dans le cadre des travaux de réaménagement des logements Bardet, la commune a consulté 4 bureaux de contrôle pour la mission de coordination sécurité SPS.

Les bureaux SOCOTEC, VERITAS, ELYPEC SPS et APAVE ont fait une offre de prestation.

Il convient dès lors de choisir les bureaux de contrôle qui assureront les missions de contrôle technique et de coordination sécurité SPS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Choisit comme bureau de contrôle pour la mission de contrôle technique : **SOCOTEC**, 35 rue Général Morand, 24000 PÉRIGUEUX.

- Choisit comme bureau de contrôle pour la coordination sécurité SPS : **APAVE**, Boulevard de Saltgourde – BP241, 24052 PERIGUEUX CEDEX 09.

DELIBERATION N°2024/011 : DELIBERATION POUR LE CHOIX DU BUREAU D'ÉTUDE POUR LE DIAGNOSTIC ET LE SUIVI DES TRAVAUX DU PONT DE ST-MARTIAL D'ALBARÈDE

Dans le cadre du diagnostic et du suivi des travaux du pont de St-Martial d'Albarède, la commune a consulté 2 bureaux d'étude pour la mission de Maîtrise d'Œuvre.

- Les bureaux d'étude DIADES et ARCADE INGÉNÉRIE ont fait une offre de prix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Choisit comme bureau d'étude pour les missions de diagnostic et Maître d'œuvre : **DIADES**, agence Sud-Ouest, 42-44 rue du Général Laminat, 33000 BORDEAUX.

ABC DE LA BIODIVERSITÉ

Monsieur le Maire a rencontré les enseignants des écoles primaires d'Excideuil afin d'étudier une action en lien avec le projet d'ABC de la biodiversité : randonnée sur la commune de Saint Martial avec une découverte de la biodiversité autour d'une mare, pique-nique « zéro déchet », projection par le club photo de la flore et faune locale, atelier avec les enfants. Virginie BUFFAT prendra contact avec l'association des « Enfants du Pays de Beylem » pour faire un point sur comment avancer sur ce projet. M. le Maire précise qu'il souhaite une collaboration étendue dans l'animation autour du projet de l'ABC et ne veut pas se retrouver seul dans cette action.

QUESTIONS DIVERSES

Commission des travaux

Une réunion est prévue le 29 mars afin d'effectuer un point sur les travaux bâtiments et voiries 2024. JP. BALLOUT et L. LEBOURGEOIS sont missionnés afin de faire un bilan des travaux de remise en état à prévoir sur le logement « Maison DAVID »

Commission environnement – Composteurs collectifs.

Virginie BUFFAT et Isabelle FARNIER font une communication en porte à porte afin de sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques dans l'utilisation des 2 composteurs collectifs (des excréments d'animaux dans des poches en plastique sont déposés très régulièrement dans les composteurs). V.BUFFAT étudie avec le SMD3 la possibilité de mettre à niveau les composteurs collectifs (2 composteurs par site et plus résistants que ceux actuels).

Procédure de reprise des concessions du cimetière

Nous arrivons en fin de procédure de reprise des sépultures, Isabelle FARNIER a pris un rendez-vous le 16 avril avec le commissaire de justice afin de faire procéder au 2° constat des tombes en état d'abandon.

Règlement du cimetière

Francis BODDART met à jour le projet de règlement par écrit, une réunion sera planifiée sur la 2° quinzaine du mois d'avril avec le groupe de travail afin de faire un point.

Projet d'un concours des jardins potagers.

Ce projet pourrait être rattaché aux actions dans le cadre de l'ABC de la biodiversité. Le conseil souhaite que ce soit plutôt une rencontre et un partage des bonnes pratiques des jardiniers plutôt qu'un concours. Virginie BUFFAT prendra contact avec l'association « Les Enfants du Pays de Beylem » pour faire le point sur la faisabilité de ce projet.

Gare

L'ancienne gare du taco doit être transformée en « boîte à lire », un tri et un rangement des livres déjà stockés doivent être réalisés. Sujet suivi par I. FARNIER – F. BODDART – V.BUFFAT et D.DUVERNEUIL courant avril ou mai 2024.

Un éclairage photovoltaïque doit être installé sur ce bâtiment, Laurent LEBOURGEOIS doit suivre ce sujet.

La séance est levée à 19H30

LE MAIRE
CIPIERRE Francis

SECRÉTAIRE DE SÉANCE
DAUMENS Daniel